



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Affiché en vertu de l'article L2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales

➤ Procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2021

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2021.

➤ Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal

« Information »

Le conseil municipal prend acte des décisions prises entre le 8 avril 2021 au 27 octobre 2021.

1) Rapport d'activités Ville de Guebwiller 2020

Le conseil municipal prend acte du document présenté en annexe.

2) Modifications des statuts de Caléo

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Le conseil municipal approuve le principe de la modification de la gouvernance de CALÉO en structure dualiste selon les modalités exposées ci-dessus et figurant dans les projets de documentation juridique annexés. Il donne mandat au Maire et aux autres élus siégeant au Conseil d'Administration de CALÉO pour engager la Ville de Guebwiller dans ce cadre et de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente restructuration. Il dit que les élus représentant actuellement la Ville au sein du Conseil d'Administration soient ceux qui siègent au Conseil de surveillance. A savoir : M. Francis KLEITZ, M. Daniel BRAUN, M. Claude MULLER, Mme Laurence HEBERLE et Mme Hélène FRANÇOIS-AULLEN.

3) Finances – taxe d'aménagement

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Le conseil municipal fixe à 4 % le taux applicable sur la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal. Il applique une exonération totale, en application de l'article L 331-9 du Code de l'Urbanisme, sur :

- les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques,
- les surfaces de stationnement closes et couvertes, annexes aux immeubles autres qu'habitations individuelles,
- les maisons de santé de maîtrise d'ouvrage communale.

4) Finances – Débat d’Orientations Budgétaires 2022

Le conseil municipal débat des orientations budgétaires pour 2022 présentées dans le document annexé.

5) Finances – Décision modificative

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Le conseil municipal adopte telle qu'elle figure en annexe la décision modificative n°2 du budget principal 2021 équilibrée en dépenses et en recettes à 50 000,00 €, soit à 50 000,00 € pour la section de fonctionnement et à 0,00 € pour la section d'investissement.

6) Travaux - Subventions

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions au titre du dispositif de soutien aux centralités rurales et urbaines et de la DETR et approuve les modifications des plans de financement concernés tels qu'ils figurent en annexe. Il autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles au titre des autres dispositifs de l'État, y compris la DRAC, le FNADT, ainsi que celles des autres co-financeurs potentiels publics ou privés selon la nature des projets (Europe, Région, CeA, Groupements de communes, fondation du Patrimoine....).

7) Travaux - Convention - accompagnement technique des projets de rénovation énergétiques des bâtiments publics

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Le conseil municipal approuve la convention particulière de financement d'actions et d'accompagnement technique par un économe de flux et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

8) Subventions projets pédagogiques des écoles

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Le conseil municipal décide l'attribution des subventions suivantes : à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) de l'école élémentaire Adelaïde HAUTVAL un montant de 1 600 € pour le déroulement des « ateliers philo », et à l'OCCE de l'école élémentaire Emile STORCK une somme de 1 400 € pour la tenue du projet « voyage ». Il autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

9) Personnel - Instauration de la prime de responsabilité pour l'emploi fonctionnel de DGS

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H.

FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Le conseil municipal adopte la prime de responsabilité pour l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de la strate démographique 10 000 à 20 000 habitants et autorise le Maire à attribuer cette prime dans la limite du taux maximal de 15% du traitement soumis à retenue pour pension. Il précise que l'attribution de cette prime est compatible avec l'attribution de toute autre prime et indemnité prévue par délibération et que sauf en cas de congé annuel, congé pris dans le cadre d'un compte épargne-temps, congé de maladie ordinaire, congé de maternité ou de congé d'invalidité temporaire imputable au service, le versement de cette prime est interrompu lorsque le bénéficiaire n'exerce pas, pour quelque raison que ce soit, la fonction correspondant à son emploi. Le conseil municipal dit que les crédits nécessaires au versement de cette prime seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

10) Personnel – Création de postes

Voix Pour : 33

F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. FRIDMANN-PAWLOW / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / L. HEBERLE / G. HIGELIN / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. STICH / P. VEZINE / A. PIZZULO / F. LATRA

Le conseil municipal crée au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2022, un poste de conducteur de travaux voirie et bâtiments, à temps complet (35/35èmes), relevant du grade de technicien principal de 1^{ère} classe ainsi qu'un poste de responsable du service cadre de vie, à temps complet (35/35èmes), relevant du grade de technicien territorial. Il dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents concernés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DIVERS

- Réflexion sur la démocratie locale et le budget participatif. (M. VEZINE Patrice)
- Dans le cadre de la lutte contre le Harcèlement scolaire, la municipalité prévoit-elle : des actions de formations des personnels encadrant les enfants (ATSEM, animateur.rice espace jeunesse, médiathèque....) ? des actions de prévention, en partenariat avec les clubs ayant des sections enfant ? (Mme Hélène FRANCOIS-AULLEN)
- Merci de nous informer de la situation sanitaire dans les établissements scolaires de la ville. Combien de classe fermée ? Impact sur le périscolaire ? (M. François MERTZ)
-

Affiché le
Retiré le :

25/11/22

Le Maire :



Francis KLEITZ
Conseiller d'Alsace